

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier KWACZALA, Maire

Présents : Mesdames BOJMUK Carole, COTU Céline, COULON Angèle, FORTIN Stéphanie, GRANEL Céline, et Messieurs DECAUX Benjamin, DUVAL David, KWACZALA Olivier, LEFEVRE Frank, MARY Bastien, PAUL Yves.

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DECAUX Benjamin

Le compte rendu du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité (sans Madame COTU Céline qui n'était pas présente).

ORDRE DU JOUR :

➤ Commissions intercommunales :

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT LOCAL D'ÉNERGIE (2026-11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1, L.5211-7 et L.2121-33 ;

Vu les statuts en vigueur du Syndicat d'Énergie de l'Oise ;

Considérant que la Commune de LAFRAYE est membre du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60).

Considérant que conformément aux statuts du SE60, afin d'éviter un comité pléthorique, **la représentation des 442 communes membres au Comité syndical (assemblée délibérante du SE 60) se fait de façon indirecte via des Secteurs Locaux d'Énergie (SLE).**

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants désignent un représentant tandis que les communes de plus de 2 000 habitants et de moins de 25 000 habitants désignent deux représentants.

Considérant que pour représenter la Commune au sein de ce syndicat mixte fermé, il y a lieu de nommer **1 représentant(e) qui siègera au sein du SLE 60, lequel désignera lors de sa prochaine réunion ses futur(e)s délégué(e)s qui siègeront au Comité syndical du SE 60.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

DE DÉSIGNER en qualité de représentant(e)s pour siéger au sein du Secteur Local d'Énergie 60 :

- LEFEVRE Frank, Titulaire,
- DUVAL David, suppléant.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX DE LA BRÊCHE ET DE LA NOYE (2026-12)

Le Conseil Municipal désigne, pour représenter la commune au sein du Syndicat des eaux Brèche et Noye :

2 titulaires : PAUL Yves et COTU Céline,

2 suppléants : DECAUX Benjamin et MARY Bastien.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE FOUQUEROLLES-LAFRAYE (2016-13)

Le conseil municipal désigne, pour représenter la commune au sein du Syndicat intercommunal du regroupement scolaire. Monsieur Olivier KWACZALA, Maire est titulaire de droit.

2 titulaires : GRANEL Caroline et COULON Angèle

1 suppléant : DUVAL David.

DÉSIGNATION D'UN DÉLEGUÉ A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Suite à la nouvelle composition des organes délibérant de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le Maire, KWACZALA Olivier est nommé délégué titulaire d'office et le suppléant est le 1^{er} adjoint soit BOJMUK Carole.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AUX ASSEMBLEES GENERALES ET A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE INGE'OISE (ANCIENNEMENT ADTO-SAO)

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné(e) en qualité de **représentant titulaire** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- **Monsieur PAUL Yves, 2^{ème} adjoint.**

Article 2 – Désignation du représentant suppléant

Est désigné(e) en qualité de **représentant suppléant** de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

- **Monsieur MARY Bastien, conseiller.**

Le (la) représentant(e) suppléant(e) est appelé(e) à siéger en cas d'empêchement du (de la) représentant(e) titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur

Le représentant désigné à l'article 1 est **expressément habilité** à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'**administrateur** de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

Article 4 – Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Maire, est chargé(e) de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SMOTHD

Le Conseil Municipal désigne FORTIN Stéphanie et DUVAL David pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

PROPOSITION DE MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal décide de proposer les membres suivants au service des impôts afin qu'ils puissent nommer les personnes pour représenter la commune :

PORTEMER Franck

LEDREUX Maryse

REMOND Liliane

MAUGEZ Martial

DECAUX Thierry

MAURICE Isabelle

PITRE Roger

JONARD Fabrice

MARY Bastien

DEVILLERS Marie-Claude

DESMAREST Pascal

VERMEULEN Sandrine

FORTIN Jean-Pierre

DEVILLERS Nadine

LEVASSEUR Laetitia

BOJMUK Carole

VOISIN Denis

DANJOU Christian

FRANÇOIS Christine

DURANT Guillaume

MARCHANDISE Perrine

PROUILLET Marius

CONSTANT Jean-Marie

DECAUX Benjamin

➤ OBJET : Représentants auprès des commissions communales

Monsieur le Maire est président de chaque commission.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

DUVAL David, LEFEVRE Frank, COTU Céline, COULON Angèle, MARY Bastien, BOJMUK Carole.

COMMISSION VIE LOCALE

GRANEL Caroline, BOJMUK Carole, FORTIN Stéphanie, COULON Angèle, DUVAL David.

COMMISSION COMMUNICATION

GRANEL Caroline, MARY Bastien, BOJMUK Carole, FORTIN Stéphanie, COULON Angèle.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur LEFEVRE Frank 1^{er} conseiller dans l'Ordre du Tableau représentera la commune au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

COMMISSION CADRE DE VIE

DECAUX Benjamin, BOJMUK Carole, DUVAL David, LEFEVRE Frank.

COMMISSION CHEMINS ET VOIRIE

MARY Bastien, DECAUX Benjamin, COTU Céline, LEFEVRE Frank.

COMMISSION BÂTIMENTS ET CIMETIÈRE

LEFEVRE Frank, DUVAL David, COTU Céline, PAUL Yves, MARY Bastien.

➤ Compte Financier Unique 2025 :

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés		89 697.71		79 586.78
Opérations de l'année	260 486.21	243 459.35	178 283.18	83 941.69
TOTAUX	260 486.21	333 157.06	178 283.18	163 528.47
Résultats de Clôture		72 670.85	14 754.71	
Reste à Réaliser			114 114.49	141 040.00

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2026.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Monsieur Yves PAUL, 2^{ème} Adjoint ;

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Affectation des résultats 2025 sur le BP 2026**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier KWACZALA, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un déficit de fonctionnement de : 17 026.86
 - un excédent reporté de : 89 697.71
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **72 670.85**
- un déficit d'investissement de : 14 754.71
- un excédent des Restes à Réaliser de : 26 925.51
- Soit un excédent de financement de : **12 170.80**

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 sur le BP 2026 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	72 670.85
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	+ 72 670.85
Résultat d'investissement reporté (001) :	- 14 754.71

➤ **Fiscalité locale –Vote des taux des taxes locales 2026 :**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les taux communaux pour l'année 2026, comme suit :

	<u>2026</u>
Taxe Foncière Bâti :	47.72%
Taxe Foncière Non Bâti :	55.93%
Taxe d'Habitation :	10,97%

➤ **Subventions versées aux associations :**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026, à savoir :
2470€

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement	150
Association des Parents d'Enfants Inadaptés	100
Association pour la Connaissance et la Conservation des Calvaires et des Croix du Beauvaisis	20
CS Haudivillers (15€ par enfant de Lafraye)	200
Comité des fêtes	2000

➤ **Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement :**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

➤ **Vote du Budget Primitif 2026 :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'année 2026 qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 331 000.00

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 246 599.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif de l'année 2025 tel que présenté par Monsieur le Maire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Préparation des événements à venir : Pâques, 1^{er} mai et 8 mai.
- Le repas des aînés se tiendra le 23 janvier 2027.
- Suite à l'incendie de l'école de Montreuil sur Brèche, la commune propose de mettre du matériel à disposition en fonction des besoins et invite les particuliers à déposer les dons directement en mairie de Montreuil.

Prochaine réunion le vendredi 5 juin 2026 à 20 heures

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23 heures 50.